



RENTRÉE SCOLAIRE 2014-2015

Madame, Monsieur,

La commune de Sermaise a finalement été contrainte de mettre en place la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014, en complétant la semaine par le mercredi matin. Les informations ci-dessous sont valables pour le début de l'année scolaire 2014-2015. Des ajustements et une réflexion sur l'aménagement des Temps d'Accueil Périscolaire (TAP) sont en cours d'étude pour d'éventuelles évolutions dans l'année.

La nouvelle semaine de 4,5 jours est mise en œuvre dès le 2 septembre.

Les 24 heures d'enseignement hebdomadaires seront réparties sur 9 demi-journées, les journées de classe seront de 5h15, et la pause méridienne de 1 heure 45, le mercredi la 1/2 journée de classe sera de 3h00. La semaine d'enseignement reste à 24h00, comme actuellement, c'est uniquement la répartition sur la semaine qui change.

Le temps scolaire est désormais réparti ainsi :

- **Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 9h00 - 12h00 et 13h45 - 16h00**
- **Les mercredis : 9h00 - 12h00**

La classe se termine dorénavant à 16h00, **l'enfant peut alors soit quitter l'école s'il est autorisé à partir seul ou bien si une personne autorisée vient le chercher** à la grille de l'école, soit participer au Temps d'Accueil Périscolaire.

le Temps d'Accueil Périscolaire (TAP) se déroule de 16h00 à 16h30, chaque lundi, mardi, jeudi et vendredi après la classe. Placé sous la responsabilité de la commune, **il n'est pas obligatoire mais les enfants doivent être inscrits préalablement.**

Le TAP est organisé sur la détente avec un goûter varié composé de 3 éléments qui sera fourni à l'ensemble des enfants présents. L'encadrement sera assuré par du personnel communal

Les enfants inscrits doivent obligatoirement être présent aux 2 heures hebdomadaires (pas de participation «à la carte»). **La participation des parents au TAP est de 0,75 € par jour d'école.**

Le règlement intérieur du TAP s'applique à tous les enfants inscrits, les inscriptions et le règlement du TAP s'effectue de la même façon que la restauration scolaire.

- Vous devez **réserver chaque mois les TAP** de vos enfants au moyen d'un calendrier transmis dans le cahier des enfants, il devra être complété et remis dans le cahier. Tout TAP manqué sera facturé. **Au-delà de deux jours d'absence d'école et sur présentation d'un certificat médical, les TAP ne seront pas comptabilisés.**
- Si personne n'est présent à 16h00 pour récupérer l'enfant non autorisé à quitter l'établissement seul, il sera orienté vers le TAP.

☛ **Un tarif majoré de 2,00 € par TAP sera alors facturé si l'enfant n'a pas été inscrit préalablement.**

☛ Vous recevrez à terme échu une facture, émise directement par la mairie, regroupant l'ensemble du périscolaire. Le règlement se fera par prélèvement automatique (effectué 15 jours après la date d'échéance de la facture), chèque ou espèces. En cas de 2 prélèvements refusés, les parents devront, comme par le passé, venir régler en Mairie.

Le mercredi, la classe se termine à 12h

☛ L'enfant peut soit quitter l'école s'il est autorisé à partir seul ou bien si une personne autorisée vient le chercher à la grille de l'école, soit utiliser le service de car dès 12h00. Les horaires et passage du car le mercredi midi vous seront donnés le jour de la rentrée lorsque nous aurons compilé vos réponses au questionnaire joint à ce courrier

☛ l'enfant inscrit l'après-midi au centre de loisirs de la CCDH, bénéficiera d'un service de transport et de restauration au centre de loisirs le mercredi midi.



Un nouveau tarif, incluant le repas et le transport sera appliqué pour les activités du centre de loisirs du mercredi après-midi. Le nombre de places en centre aéré n'augmentant pas, nous vous conseillons de lancer dès à présent les inscriptions des enfants auprès de la CCDH : 17 rue Pierre-Ceccaldi – 91410 DOURDAN - ☎

01.60.81.12.20. **Ces inscriptions doivent être effectives au plus tard le 20 août 2014**

L'accueil périscolaire



La garderie est maintenue mais légèrement modifiée le matin avant la classe, (y compris le mercredi) de 7h15 à 8h50, et en fin de journée à partir de 16h30 jusqu'à 19h00.

L'étude est avancée d'une demi-heure par rapport au document remis précédemment dans les cahiers. **Elle aura lieu désormais de 16h30 à 17h30.** L'enfant pourra alors ensuite soit quitter l'école s'il est autorisé à partir seul ou être récupéré par un adulte autorisé, soit aller en garderie

Transport scolaire

Le transport des enfants de la commune pour les écoles maternelle et élémentaire est organisé gratuitement par la Municipalité de SERMAISE.

A la rentrée de Septembre, nous mettons en service le dépose minute en car situé route de Mondétour. Les départs et arrivées en car se feront dorénavant de cet endroit. Le circuit et les horaires des cars scolaires s'en trouveront légèrement modifiés.

Nous vous invitons à prendre en compte les nouveaux horaires ci-après. Nous vous rappelons que seuls les enfants empruntant les cars scolaires ainsi que les enfants en situation de handicap auront accès à cette entrée de l'école.



L'entrée dans l'école par cet accès est interdite à tout autre enfant.

L'arrêt, le stationnement ou la dépose des autres enfants par leurs parents à cet endroit sont strictement interdits.

PETIT CAR - Chauffeur : JAMES**MATIN (y compris le mercredi)**

1^{er} TOUR	Heures de passage
Rue de la Fosse aux Chasseurs	8h20
Rue de la Petite Mare	8h22
La Croix - Hameau du Mesnil	8h25
Rue des Sources n°51	8h30
Rue des Sources n°5	8h33
La Charpenterie	8h37

2^{ème} TOUR	Heures de passage
La Bruyère	8h45
Hameau de Bellanger	8h50

GRAND CAR - Chauffeur : JEAN-FRANCOIS**MATIN (y compris le mercredi)**

1^{er} TOUR	Heures de passage
Route d'Etampes	8h15
Mesnil Abri	8h18
Blancheface Abri	8h22
La Chapelle	8h24

2^{ème} TOUR	Heures de passage
Mondétour - arrêt abribus	8h35
Mondétour - arrêt mare du château	8h40
Montflix	8h45
Arrivée école	8h50

GRAND CAR - Chauffeur : JEAN-FRANCOIS**SOIR**

1^{er} TOUR	Heures de passage
Départ	16h45
Mondétour - arrêt abribus	16h50
Mondétour - arrêt mare du château	16h53
Montflix	17h00
Route d'Etampes	17h05
Retour	17h10

2^{ème} TOUR	Heures de passage
Départ	17h15
Place du Mesnil	17h20
La Chapelle	17h25
Dépot	17h30

PETIT CAR – Chauffeur : JAMES

SOIR

1^{er} TOUR	Heures de passage
Départ	16H42
Rue Fosse Aux Chasseurs	16h50
Rue Petite Mare	16h53
La Croix du Mesnil	16h58
Rue des Sources n°51	17h01
Rue des Sources n°5	17h04
Retour Ecole	17h07

2^{ème} TOUR	Heures de passage
Départ	17h10
La Bruyère	17h14
Bellanger	17h18

Nous vous communiquerons pour la rentrée les horaires de retour du mercredi midi que nous élaborerons en fonction de vos réponses dans le questionnaire suivant

Accueil pour les écoles maternelle et élémentaire

Nous rappelons à tous les parents que les enfants n'empruntant pas le car communal sont accueillis, via l'entrée principale, le matin à **8 h 50** (sortie à 12 h 00) et l'après-midi à **13 h 40** (sortie à 16 h 00), **le mercredi matin à 8 h 50 (sortie à 12 h 00)**.

Tout enfant déposé avant ces horaires devant le portail de l'école restera sous la responsabilité des parents.

DEUX PARKINGS SONT A VOTRE DISPOSITION POUR L'ACCES AUX ECOLES. NOUS VOUS DEMANDONS POUR LA BONNE CIRCULATION DES CARS, DE NE PAS STATIONNER VOS VEHICULES RUE DE LA MAIRIE, RUE PAUL BLOT ET PLACE DUCHON D'ENGENIERES.

**BONNES VACANCES A TOUS ET
AU PLAISIR DE VOUS RETROUVER A LA RENTRÉE !**

(Bulletin à découper et à retourner en Mairie avec le dossier d'inscription)

Je soussigné(e) :

Nom.....

Prénom.....

Père, mère de l'enfant :

Classe :

Avoir bien pris connaissance des informations ci-dessus.

Date :

Signature précédée de la mention «lu et approuvé» :